ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Assurance automobile

Question écrite n° 39642

Texte de la question

Mme Marie-Therese Boisseau attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et de la privatisation, sur les incidences du taux eleve du malus exerce par les compagnies d'assurances automobiles, suite aux modifications des dispositions du code des assurances en juillet 1984. Il arrive de plus en plus frequemment que les automobilistes constatent des degradations sur les vehicules, notamment sur les parkings, sans qu'ils aient une possibilite de recours contre les tiers fautifs qui ont fui, les nouvelles dispositions encouragent ces proprietaires de vehicules a faire effectuer les reparations sans facture et au noir, afin de ne pas aggraver leur malus. Il lui demande en consequence quelles mesures il envisage de prendre pour que les automobilistes victimes ne soient pas defavorises par un malus alors qu'ils ne sont en aucun cas responsables de la degradation de leur vehicule.

Données clés

Auteur : Mme Boisseau Marie-Thérèse
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 39642
Rubrique : Assurances
Ministère interrogé : économie, finances et privatisation.
Ministère attributaire : économie, finances et privatisation.

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 2 mai 1988, page 1814